



# La pratique du mandat judiciaire

*depuis 2019 et la déjudiciarisation de la profession de MJPM*

La loi de 2007 a introduit plusieurs dispositions visant à renforcer l'effectivité des droits des personnes protégées par l'essor de leur autonomie. Et depuis, de nombreux textes sont venus renforcer ce principe.

Dans le même temps, le MJPM met tout en œuvre pour respecter au quotidien le mandat judiciaire pour lequel il est désigné. Cependant, il peut se confronter à des difficultés pratiques.

La jurisprudence est venue préciser les droits de la personne protégée et le respect de sa volonté.

## Au programme

-L'essor de l'autonomie de la personne protégée

-Protection de la personne :

- Représentation relative à la personne
- Les actes portant atteintes à l'intégrité corporelle
- L'obtention d'une carte d'identité
- Le don du sang
- Les actes strictement personnels

-Protection des biens :

- La conséquence de la déjudiciarisation en curatelle
- L'ouverture et la clôture de comptes bancaires
- L'acte successorale
- Le contrat obsèques
- La notion d'excédent en curatelle

## Date et lieu de formation

Le **8 décembre 2023**  
De 9h00 à 17h00  
A Strasbourg

## La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels seront capables de mieux appréhender l'exercice du mandat judiciaire dans les activités clés d'assistance et de représentation

[Inscription ICI](#)

## Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 180 €  
Salariés des adhérents : 216 €  
Non adhérent FNMJI : 280 €

## Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun



## Notre expert

Gilles Raoul-Corneil, Professeur et expert pour la FNMJI

## Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences : apports théoriques et échanges de pratique professionnelle

## Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

## Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

*Contact du référent handicap :*  
[presidence@fnmji.fr](mailto:presidence@fnmji.fr)

*Pour toutes demandes d'informations*

[formation@fnmji.fr](mailto:formation@fnmji.fr)

